

MAIRIE d'ALIX
69380



DELIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026 - 17

Séance du vendredi 20 mars 2026 à 8h30

Date de convocation du conseil : lundi 16 mars 2026

Nombre de membres du conseil en exercice : 15

Nombre de membres présents : 14

Nombre de votants : 15

Président de séance : Pascal LEBRUN

Secrétaire élu : Fabien DUPIN

Membres présents : Mesdames & Messieurs Marina AFLALO, Frédérique BURTIN, Marie Madeleine COQUARD, Rémy CORREARD, Alain DRIOT, Franck DUMOULIN, Fabien DUPIN, Nicolas HIRSCH, Véronique JON, Pascal LEBRUN, Audrey MAIALE, Marie PAILLONCY, Benoit PROVILLARD, franck SUBERT

Membres absents ayant donné procuration : Maude JOUBERT à Rémy CORREARD

OBJET : création des postes d'adjoints

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-2 et suivants ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Monsieur le Maire propose que le nombre de postes d'adjoints créés soit fixé à trois ;

Compte-tenu des observations ;

Le Conseil Municipal,

- 1) **DECIDE** la création de TROIS postes d'adjoints au maire.
- 2) **CHARGE** le secrétaire général de Mairie de l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Fait et délibéré à Alix le : 20 mars 2026

Certifie exécutoire par :

- Transmission en préfecture du Rhône le :
- Mis en ligne sur le site de la Commune d'Alix le :

Le secrétaire de séance,

Le président,

Fabien DUPIN



Pascal LEBRUN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai